

Envoi : 19/06/2018

Réception par le Préfet : 19/06/2018

Publication : 22/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2018-6-7-2

Séance du vendredi 15 juin 2018

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mmes GROFF, HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE :

Mme JENN

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités,

VU la délibération du Conseil Général n° CG-2014-1-7-1 du 24 janvier 2014 relative aux dispositifs de soutien en faveur du développement culturel,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2017-9-7-1 du 6 octobre 2017 portant sur l'appel à projets pratiques artistiques amateurs en collège,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental n° CP-2017-10-7-3 du 10 novembre 2017 portant sur le soutien au développement culturel,

VU la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 entre le Département du Haut-Rhin et la Passerelle de Rixheim signée en date du 13 novembre 2017,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-7-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de la culture et du patrimoine,

VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

VU l'avis favorable de la 7ème Commission lors de sa réunion du 13 avril 2018,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Alloue les subventions détaillées ci-après au titre de la politique culturelle et patrimoniale du Département du Haut-Rhin sur la base des dispositifs suivants qui permettent de soutenir diverses composantes du secteur culturel et patrimonial :

I APPEL A PROJETS « PRATIQUES ARTISTIQUES EN COLLEGE »

- Attribue et autorise le versement en une seule fois de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets « Pratiques Artistiques Amateurs en Collège » au titre de l'année scolaire 2018/2019, aux bénéficiaires listés dans l'annexe 1 pour un montant total de **48 350 €**, à prélever de la manière suivante :
 - **42 550 €** sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23672-371 ;
 - **5 800 €** sur le programme D723 imputation 65-221-65737-23672-371 ;
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions avec les bénéficiaires listés dans l'annexe 1, établies sur la base du modèle de convention type approuvé par la Commission permanente le 6 octobre 2017,

II SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL

1 Expressions artistiques

- Attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement en une seule fois aux bénéficiaires mentionnés dans l'annexe 1, exception faite pour l'Association Festival International de Colmar où la subvention fera l'objet de deux versements, pour la mise en œuvre des projets qui y figurent, pour un montant total de **103 200 €**, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018, réparti comme suit :
 - **91 200 €** sur le programme D721 imputation 65-311-6574-2347-371 ;
 - **12 000 €** sur le programme D721 imputation 65-311-65734-2347-371.
- Approuve en conséquence la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et l'Association Festival International de Colmar jointe en annexe 2, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.

2 Lieux de diffusion et opérateurs culturels

- Attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement d'un montant total de **213 500 €** pour la mise en œuvre des projets artistiques et culturels 2018 des bénéficiaires ci-après mentionnés :

- **15 000 €** à verser en une seule fois à la Ville de Kembs pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'Espace Rhéna à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371 ;
- **20 000 €** à verser en une seule fois à l'Association La Passerelle de Rixheim pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, en application de la convention de partenariat culturel de 2017 à 2020 signée le 13 novembre 2017, et notamment de son article 2, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **11 500 €** à verser en une seule fois à l'Association Lézard de Colmar pour la mise en œuvre de son projet culturel à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **7 000 €** à verser en une seule fois à l'Association La Nef des Sciences de Mulhouse pour la mise en œuvre de son programme d'activités de diffusion de la culture scientifique et technique à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-6574-2357-371 ;
- **160 000 €** à verser en deux fois à la Ville de Mulhouse pour la mise en œuvre de son projet culturel de territoire à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D722 imputation 65-311-65734-2357-371.
- Précise que l'octroi et le versement de ces subventions sont soumis, en ce qui concerne l'aide allouée à l'Association La Passerelle, au respect de l'ensemble des clauses de la convention précitée signée le 13 novembre 2017, et, en ce qui concerne les aides allouées aux Villes de Kembs et Mulhouse, au respect du contenu des conventions pluriannuelles d'objectifs à intervenir, listées ci-après.
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer :
 - la convention financière 2018/2021 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Kembs jointe en annexe 3;
 - la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et la Ville de Mulhouse jointe en annexe 4;
 - la convention de partenariat entre la Communauté de Communes du VAL D'ARGENT, l'Etat (DRAC Grand Est et DSDEN -Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale), la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin pour la période 2018 à 2020 jointe en annexe 5, laquelle précise les engagements pris par le Département pour soutenir le projet culturel de cette Communauté de Communes, lesquels consistent en des aides en nature.

3 Culture et Solidarité

- Approuve et autorise le versement de subventions de fonctionnement d'un montant total de **4 000 €**, réparti comme suit :
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Les Donneurs de Voix de Mulhouse pour le développement de la lecture publique auprès des personnes souffrant de déficience visuelle à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Les Donneurs de Voix de Colmar pour le développement de la lecture publique auprès des personnes souffrant de déficience visuelle à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371 ;

- **2 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Les Mains pour le Dire pour la mise en œuvre des actions culturelles en direction des sourds et des malentendants à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D723 imputation 65-311-6574-23671-371.

4 Schéma Départemental des Enseignements Artistiques

- Attribue et autorise le versement de subventions de fonctionnement pour 2018 aux 3 structures ci-après mentionnées, pour un montant total de **2 800 €**, réparti comme suit :
 - **800 €** à verser en une seule fois à la Fédération d'Alsace de l'Union des Fanfares de France (UFF) pour ses actions de formation, de création et de diffusion de la pratique musicale amateur en Alsace en 2018 ;
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à la Fédération des Petits Chanteurs d'Alsace de Mulhouse pour le 18ème stage de formation vocale pour chœurs d'enfants au Séminaire de Walbourg du 23 au 29 avril 2018 ;
 - **1 000 €** à verser en une seule fois à l'Union Départementale des Sociétés de Musique du Haut-Rhin (UD68) pour le 3ème Festival "Polyphonics" (biennal) : rencontres d'ensembles de jeunes le 19 mai 2018 au Théâtre Municipal de Sainte-Marie-aux-Mines ;
- à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le Programme D726 imputation 65-311-6574-2397-371.

III SOUTIEN EN FAVEUR DU PATRIMOINE

Animation du patrimoine

- Approuve et autorise le versement de subventions de fonctionnement d'un montant total de **67 000 €**, réparti comme suit :
 - **7 000 €** à verser en une seule fois à la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace pour son fonctionnement et la publication d'ouvrages dont la Revue d'Alsace à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
 - **13 000 €** à verser en une seule fois à l'Association Musées Mulhouse Sud Alsace pour son fonctionnement et notamment la valorisation et la mise en réseau des musées fédérés au sein du Pôle des musées de Mulhouse et environs ainsi que l'organisation de la « Nuit des Mystères », à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014 ;
 - **47 000 €** à verser en deux fois à la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar pour la mise en œuvre des actions de médiation culturelle, y compris pour les expositions temporaires, en direction des publics et notamment des collégiens, à prélever sur les crédits inscrits au budget départemental 2018 sur le programme D711 imputation 65-312-6574-2277-014.

- Approuve en conséquence la convention financière 2018 entre le Département du Haut-Rhin et la Société Schongauer du Musée d'Unterlinden de Colmar, jointe en annexe 6, et autorise la Présidente du Conseil départemental à la signer.
- Prend acte des renseignements portés sur la liste jointe en annexe 1 qui récapitule les projets subventionnés et les modalités de versement des subventions départementales précitées par le Département avec les cofinancements prévisionnels des autres partenaires, collectivités territoriales et groupements.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Mmes Jenn, Rapp, MM. Trimaille, Couchot, ne participent pas au débat, ni au vote en leur qualité d'adjoints délégués au maire de Mulhouse.

Adopté à l'unanimité